

Date de la convocation : **jeudi 7 mars 2024**Conseillers en exercice : **19**Date d'affichage du Procès-verbal : **lundi 18 mars 2024**Conseillers présents : **14**Nombre de procuration : **3**

Le mercredi treize mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Karine COMBE, Joseph PASQUALETTI, Nathalie LEFEVRE, Michaël DUREZ, Christel FIETKAU, Jean-Louis REYNAUD

Absents excusés : Yvelise ROPTIN, Patrick LECOMTE, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

Pouvoirs : Yvelise ROPTIN à Bernard DANIEL, Patrick LECOMTE à Gérard BANQUET, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Madame Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du lundi 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires des annexes et de tous les projets des délibérations.

ORDRES DU JOUR :

1°) Démission de David MIDDIONE et accueil du nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe que David MIDDIONE a fait valoir son droit de se retirer du conseil municipal pour des raisons personnelles dans un courrier en date du 31 janvier 2024.

Je vous propose d'accueillir Jean-Louis REYNAUD qui va le remplacer.

2°) Point sur le recensement de la population

Monsieur le Maire indique que pour Christophe BACON, coordonnateur de l'INSEE, le recensement a été quelque peu compliqué eu égard à l'accueil et de la coopération de certains administrés. Le nombre d'habitants sur la commune est passé de 1 765 en 2021 à 1 824 en 2024 ; soit 59 habitants supplémentaires, soit une augmentation de 3,34 % en 3 ans.

3°) Protocole de rappel à l'ordre par le Parquet du Tribunal Judiciaire d'Alès

Monsieur le Maire indique que lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Une convention établie avec le Tribunal Judiciaire d'Alès et Alès Agglomération, permet d'appliquer ce protocole. Il propose tout de même de signer cette convention et de la transmettre au Parquet d'Alès.

4°) Projet d'ouverture d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Monsieur le Maire a reçu Séverine LEMAIRE qui lui a proposé de créer un lieu d'accueil pour environ huit enfants âgés de 0 à 6 ans révolus sur notre commune.

L'objectif serait d'exercer une activité proche d'une assistante maternelle et d'une crèche à la fois.

Le projet reste à l'étude, nous attendons plus d'éléments complémentaires de la responsable de ce projet.

DELIBERATIONS :

005/2024 - Adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion du Gard

Alice VILLEMAGNE informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 14 septembre 2023 le centre de gestion a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gard.

L'article L.812-3 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités et leurs établissements publics de disposer d'un service de médecine préventive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

006/2024 - Adhésion au service de Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard

Alice VILLEMAGNE informe que la Collectivité confie au Centre de Gestion du Gard depuis de nombreuses années le traitement et le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents concernés et sollicite le service du CDG30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, de validation de service, régularisation de services, rétablissement des droits, estimations de pension, informations sur la réglementation, accompagnement personnalisé pour les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

007/2024 - Retrait de la délibération n° 028/2023 concernant l'organisation du temps de travail fixant les cycles de travail relatif aux 1 607 heures

Alice VILLEMAGNE explique que le contrôle de Légalité de la Préfecture nous a demandé de retirer la délibération portant le n° 028/2023 car celle-ci comportait des incohérences sur la mise en place des cycles de travail relatives aux 1 607 heures.

D'autres communes comme nous rencontrent les mêmes problématiques, et manquent d'informations pertinentes. Une nouvelle proposition sera faite auprès du Comité Social Territorial puis délibérée dans un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

008/2024 – Annule et remplace la délibération n° 004/2024 Création d'emplois permanents – Tableau des effectifs pour l'année 2024

Alice VILLEMAGNE indique qu'à la suite d'une omission sur la délibération n° 004/2024, le tableau des effectifs 2024 a été modifié en créant deux postes supplémentaires, de la manière suivante : création et intégration de postes de rédacteurs territoriaux

Ces postes sont sur une base d'un temps complet, pouvant être obtenus par voie de promotion interne.

De plus, la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie présente des dispositions nécessaires afin de requalifier la carrière de l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

009/2024 - Autorisation au Maire pour ester en justice dans l'affaire KRAATZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme KRAATZ ont saisi le Tribunal Administratif de Nîmes le mardi 2 mai 2023 pour une requête en référé concernant une demande de procès-verbal d'infraction (article L.480-1 du Code de l'urbanisme) travaux, changements de destination et activités réalisés sur les parcelles C 1147 et C 1185 sises 3 Place du Temple à Mons.

Il y aura lieu de désigner un avocat afin que la commune puisse être représentée auprès du Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

010/2024 – SMEG – Projet d'étude des réseaux électriques concernant l'éclairage public de la traversée du village

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la traversée de Mons, il sera procédé à la dissimulation de réseau coordonné à une opération d'aménagement de surface dédiée à la sécurité routière. Cette opération permettra d'éliminer les supports pour réseaux aériens constituant des obstacles en bordure de chaussée et assurera la continuité esthétique du traitement déjà existant en entrée d'agglomération. (réseau d'éclairage public sur mâts) ; cela concerne les réseaux :

- D'électricité dont le montant des travaux s'élève à 75 205,20 € HT
- D'éclairage public dont le montant des travaux s'élève à 20 433,05 € HT
- De génie civil Télécom dont le montant des travaux s'élève à 16 884,00 € HT

Ce projet s'élève à 112 522,25 € HT avec un reste à charge pour la commune sera de 36 277,31 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

011/2024 – Modification du périmètre et identification de zone d'accélération pour l'implantation des ENR dénommée « Grandes Terres »

Cristel FIETKAU précise qu'il y a eu une erreur matérielle sur la dernière délibération n°029/2023 du 28 novembre 2023 précisément sur la superficie du périmètre « Grandes Terres » il s'avère nécessaire de modifier par délibération le périmètre de la zone d'accélération de production d'énergies renouvelables dénommée « Grandes Terres » tel que précisé en annexe à la présente délibération et dans les plans joints.

Effectivement, il faut prendre en considération le nouveau périmètre de la zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables dénommée « Grandes Terres » comporte désormais une superficie de 201 102 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération avec 1 abstention (José PASQUALETTI), et 16 voix pour

012/2024 – Demande de prêt auprès du Crédit Agricole du Languedoc

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que cet emprunt participera à financer les dépenses d'investissement liées à la réhabilitation et l'extension du bâtiment dédié à l'Espace Santé.

- Détail du prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes : objet : réhabilitation et extension de l'espace santé ; montant : 250 000 € ; durée : 20 ans ; périodicité : annuelle de 19 185,74 € ; taux : 4,48 % ; frais de dossier : 375 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

013/2024 – Vote du compte de gestion du budget M57 de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du budget M57 de la commune, après s'être assuré que le percepteur a repris toutes les opérations, il précise que toutes les écritures passées pour l'année 2023 ainsi que les comptes sont conformes avec ceux établis par le Trésorier

Le vote du Compte de Gestion du budget M57 est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Monsieur Gérard BANQUET se retire de la salle du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit son Président : Monsieur Daniel SAUVAGE, Conseiller Municipal et Vice-Président de la commission des finances.

014/2024 – Vote du compte Administratif M57 de l'exercice 2023

Daniel SAUVAGE retrace l'exécution du budget M57 de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice :

Fonctionnement	
Dépenses	1 283 803,30 €
Recettes	1 488 731,23 €
Excédent de clôture	204 927,93 €
Investissement	
Dépenses	868 998,26 €
Recettes	824 650,51 €
Déficit de clôture	44 347,75 €
Restes à réaliser	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal vote le compte administratif de la commune pour le budget M57 de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération avec 15 voix pour

Monsieur Gérard BANQUET réintègre la salle du Conseil Municipal

015/2024 – Affectation du résultat M57 de l'exercice 2023

Monsieur le Maire propose d'affecter :

- | | |
|--|---------------------|
| - Au compte 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) | 326 764,79 € |
| - L'excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) | 49 891,94 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

016/2024 – Désaffectation et déclassement du domaine public des anciens locaux dits « cyberbase et archives communales »

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de constater la désaffectation du bâtiment abritant l'ex « cyberbase » et les « archives » cadastrées sous le numéro C0063 zone UN du Plan Local d'Urbanisme PLU, sis Place de la Mairie – 30340 Mons pour ensuite le déclasser du domaine public communal de le reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession.

Et qu'il n'est pas nécessaire de diligenter une enquête publique car il ne s'agit pas d'un domaine routier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

017/2024 – Autorisation au Maire pour ester en justice dans l'affaire CHABALIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Jacques CHABALIER a saisi le Tribunal Administratif de Nîmes le mercredi 14 février 2024 pour une requête en référé contre la décision en date du 21 décembre 2023, portant opposition à une demande de déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 030 173 23 00053 déposé le 17 octobre 2023.

Cette déclaration préalable a pour but la division d'une propriété en vue de créer un lot à bâtir de 1 754 m², sous les références cadastrales A 2021, A 2022, A960, A 964, A 965, A 966, situé en zone N du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à ester en justice et faire appel, si besoin est, à un avocat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à vingt heures vingt-cinq.

Secrétaire de séance
Céline DURAND

Fait à Mons,
Le jeudi 14 mars 2024

Maire et Président de la séance,
Gérard BANQUET